AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-07-20x-00665 Référence de la demande : n°2020-00665-031-001

Dénomination du projet : Projet NExT (tortues marines)

Lieu des opérations : -Département : Réunion -Commune(s) : 97424 - Saint-Leu,97422 - Saint-Paul.97427 - L'Étang-Salé.

Bénéficiaire : IFREMER

MOTIVATION ou CONDITIONS

L'IFREMER du laboratoire de Sète demande une autorisation dérogatoire pour la capture et relâcher sur place de deux espèces de tortues marines (Tortue verte: Chelonia midas et Tortue imbriquée: Eretmochelis imbricata) dans la Réunion afin de suivre leurs déplacements.
Les éléments fournis sont tout à fait satisfaisants et ses programmes s'insèrent dans une stratégie globale conforme au plan d'action en cours dont bénéficient ces espèces.

C'est pourquoi un avis favorable est accordé à cette demande de dérogation.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable [X] **Favorable sous conditions [_]** **Défavorable [_]**

Fait le : 2 septembre 2020

Signature :